

**RAPPORT N° 02/6-50**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT PAYSAGER DU CARREFOUR DU BUTOR**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**I DEFINITION DES BESOINS**

La Commune doit procéder à la réalisation d'un aménagement paysager des espaces délaissés situés aux abords de l'échangeur du Butor, limités par l'entrée Est du Cimetière, la voie du TCSP et la Ravine du Butor.

En effet, depuis la construction de l'ouvrage routier, les terrains environnants sont restés bruts et difficiles à entretenir.

L'objectif de cet aménagement repose essentiellement sur la nécessité d'embellir et d'améliorer l'image générale du site, afin d'assurer un confort du cadre de vie tant esthétique que fonctionnel.

Le programme prévoit un traitement végétal des terrains concernés après terrassements, accompagné de la mise en place d'un réseau d'arrosage et de la minéralisation des cheminements piétonniers.

Les travaux comprennent :

- les terrassements et la mise en forme des terrains ;
- les revêtements et maçonneries ;
- la préparation des sols et les plantations ;
- l'installation du réseau d'arrosage ;
- l'engazonnement.

**II MODE DE PASSATION**

Les travaux sont estimés à 166 169,00 € TTC.

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert, en application des Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché de travaux comportant un lot unique.

### III DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet d'aménagement paysager du carrefour du Butor ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
  - les crédits définis sont inscrits au Budget principal 2002 sous les Compte 2318/ Chapitre 23 ;
  - estimation prévisionnelle : 166 169,00 euros TTC ;
- 3) d'autoriser la passation du (des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, de traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 1.1 du Code des Marchés Publics ;
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 02/6-50  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 4 octobre 2002

**OBJET**

**AMENAGEMENT PAYSAGER DU CARREFOUR DU BUTOR**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits au Budget principal 2002, sous les Chapitre 23/ Compte 2318 / Fonction 823 / Opération 040734 ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Cadre de Vie et Habitat, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'aménagement paysager du carrefour du Butor.

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché tels que présentés au texte du Rapport.

**DELIBERATION N° 02/6-50**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **11 OCT. 2002**

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

